

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de L'APEM**  
**14 juin 2012**  
**Rapport du président**  
**1er janvier 2011 au 31 mars 2012.**

Chères consœurs, confrères, membres de l'APEM,

C'est avec un plaisir avoué que je partage avec vous les réalisations de l'APEM de la dernière année. En bonus, vous avez droit à un rapport annuel de 15 mois. En effet, l'APEM ayant modifié les dates de son exercice financier au courant de l'année 2011, je vous présenterai aujourd'hui le rapport de nos activités pour la période transitoire du 1er janvier au 31 mars 2011 et pour l'année complète du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012.

### **L'ASSOCIATION**

**ÉLECTIONS AU CONSEIL :** Lors de l'AGA de mai 2011, l'APEM a procédé pour la toute première fois dans sa courte histoire à l'élection de ses administrateurs (les nominations précédentes ayant été effectuées par acclamation). Ceci témoigne de l'intérêt grandissant de ses membres pour l'association.

**MEMBERSHIPS :** Le nombre de membres de l'APEM est stable depuis quelques années. L'Association compte actuellement 55 membres. L'APEM représente la quasi-totalité des éditeurs actifs au Québec.

**LES FINANCES :** Tout comme l'année dernière, les résultats financiers demeurent équilibrés, et ce sans dette à long terme. Nous le constaterons en détail lors de la présentation des états financiers. Malgré un budget réduit, l'APEM a encore réussi à réaliser de grandes choses et faire avancer plusieurs dossiers.

### **ACTIONS ET RÉALISATIONS DE L'APEM**

#### **FORMATIONS, CONFÉRENCES ET SERVICES**

Depuis 7 ans, l'APEM offre annuellement un certain nombre de formations traitant des différents aspects de l'édition musicale. Avec l'appui financier d'Emploi-Québec, nous avons présenté au cours de la dernière année une formation complète (en 10 cours) sur les fondements juridiques et les pratiques commerciales de l'édition musicale. Nous avons aussi présenté 4 activités de formation continue s'adressant aux personnes oeuvrant déjà en édition musicale ainsi que deux activités pratiques s'adressant principalement aux auteurs-compositeurs, soit le mentorat en édition pour artistes émergents et un atelier d'audition de maquettes de chansons.

L'ensemble de ces activités fut une réussite tant au niveau du nombre d'inscriptions que du taux de satisfaction des participants.

Pour une deuxième année consécutive, l'APEM a aussi organisé un après-midi conférence dans le cadre du Festival du Film du Monde de Montréal (FFM). Sur le thème du placement d'œuvres musicales existantes dans les productions cinématographiques, plusieurs sujets ont été abordés par les nombreux conférenciers participant aux 3 panels, dont une invitée de marque, la superviseuse musicale Koo ABUALI, FireWire Music Company de Los Angeles

L'APEM a aussi présenté en octobre dernier une conférence sur l'état de la situation européenne en matière de propriété intellectuelle en lien avec l'industrie musicale. Notre invité à cette occasion, Monsieur Nicolas Galibert, Président et Managing Director, Sony/ATV Music Publishing France

Au cours des 15 derniers mois, nous aussi avons participé de différentes manières (soit par notre présence, par une participation à un panel ou par la présentation d'une formation) à divers événements, dont les Rencontres de l'ADISQ, le Festival en chanson de Petite-Vallée, le Festival International de la chanson de Granby et Ma première Place des arts. L'APEM a aussi été présente hors-québec, notamment au Canadian Music Week ainsi qu'à la semaine Musique Nouveau-Brunswick.

**ÉVANGELINE** : Le projet de base de données de paroles de chansons a pris forme. Je vous rappelle que l'objectif de la création de cette base de données est de constituer un répertoire afin d'autoriser, en contrepartie de redevances, la reproduction de paroles dans l'environnement physique et numérique. C'est une façon concrète de valoriser notre métier, en facilitant l'accès à nos oeuvres. Nous vous en ferons la présentation après la levée de l'assemblée.

### **REPRÉSENTATIONS POLITIQUES ET INDUSTRIELLES :**

L'APEM a tout au long de l'année effectué différentes représentations politiques et industrielles.

Notamment nous retenons :

**C-11** : Le projet de loi C-11 destiné à mettre à jour l'actuelle et désuète Loi sur le droit d'auteur passera vraisemblablement toutes les étapes liées à son adoption d'ici la mi-juillet. Ce projet loi est une copie carbone du projet de loi C-32, mort au feuillet en raison des élections fédérales de mai 2011. L'APEM, de concert avec ses partenaires industriels (la SOCAN, l'ADISQ, l'UDA notamment), avait alors mené une lutte énergique contre ce projet de loi dévastateur.

Afin de contrer autant que possible les effets négatifs du projet loi C-11 l'APEM a été active au sein de la CAMI (Coalition des ayants droit Musicaux sur Internet) et de la coalition menée par la Conférence canadienne des Arts.

Malgré des représentations soutenues de la part de l'ensemble du milieu de la culture, les Conservateurs, dorénavant majoritaires, n'ont apporté aucune modification à leur projet de loi.

Le projet de loi C-11 prévoit une révision de la Loi sur le droit d'auteur tous les 5 ans. De toute évidence, l'APEM et ses partenaires industriels devront être mieux coordonnés et préparés.

**COMITÉ PAN-CANADIEN de la SOCAN** : L'APEM est aussi présente sur le nouveau comité PAN-CANADIEN de la SOCAN. Ce comité a débuté ses activités en février dernier. Il réunit les différentes associations et sociétés de gestion collective des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada. L'objectif recherché par le comité est notamment d'améliorer la perception des médias face aux intérêts des participants et de leurs membres, et ce de façon à influencer positivement les décideurs canadiens, publics ou privés. Le comité pourrait mettre de l'avant des positions communes à l'égard de la révision de la Loi sur le droit d'auteur, du contenu canadien minimum ou encore par la proposition de modèle d'affaires.

**VEM édition** : L'APEM a aussi fait des représentations auprès du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du renouvellement du programme VEM : aide aux entreprises canadiennes d'édition musicale (découlant du Fonds de la musique du Canada). Notamment, l'APEM a dénoncé le fait que le Ministre ait choisi de ne pas allouer la totalité de l'enveloppe prévue pour ce programme en 2011-12.

**SODEC, PROGRAMME PROVINCIAL d'aide à l'édition :** Au niveau provincial, l'APEM poursuit toujours les démarches en vue de la mise sur pied d'un programme provincial d'aide à l'édition. Nous avons discuté de ceci avec la ministre Christine St-Pierre et avons rencontré une de ses attachées politiques. Cette démarche demeure une priorité pour l'APEM.

**SOCAN :** Pour une deuxième année consécutive, l'APEM a rencontré les membres québécois (auteurs et éditeurs) du conseil d'administration de la SOCAN en présence de représentants de la direction (en l'occurrence France Lafleur et Éric Baptiste), afin de discuter des préoccupations et des problématiques soulevées par ses membres. Notamment, l'APEM déploie des efforts importants afin de faire corriger les répartitions découlant des radios recensées (par BDS). En effet, les ayants droit musicaux pour lesquelles les œuvres sont diffusées principalement au Québec sont les grands perdants de la méthodologie actuellement appliquées. En chiffre, pour ces ayants droit musicaux, nous parlons d'une perte de 25% des revenus découlant du fond radios recensées. Si la SOCAN rectifie la situation –et nous avons bon espoir, ça sera une appréciation en argent sonnante pour les membres de l'APEM.

**MELS :** L'APEM effectue depuis l'automne 2009 des représentations soutenues auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin de faire valoir les droits des éditeurs non représentés par la SODRAC à l'égard des reproductions de leurs œuvres musicales dans les institutions d'enseignement. À ce jour, nos discussions ne nous ont pas permis de convenir d'une entente. Toutefois, le dossier avance. Lentement, mais sûrement. Le ministère reconnaît d'ailleurs la nécessité que tous les ayants droit musicaux soient équitablement rémunérés. L'APEM poursuit avec détermination ces démarches.

**RFAVQ et CQRHC :** L'APEM siège aussi sur les conseils d'administration du RFAVQ (soit le Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec) et du CQRHC (le Conseil Québécois des ressources humaines en cultures), deux organismes directement impliqués dans le développement et la présentation d'activités de formation aux travailleurs culturels du Québec.

**DÉFIS :** Le principal défi de l'APEM sera d'arrimer le nombre d'actions et réalisations incompressibles avec ses ressources humaines et financières limitées. Nous le verrons plus en détail dans la présentation du plan stratégique de développement un peu plus tard dans l'assemblée.

## **REMERCIEMENTS**

Je termine aujourd'hui mon premier mandat de 2 ans à titre de Président de l'APEM. J'ai apprécié relever ce défi, et particulièrement avec mes consœurs et confrères qui siègent ou ont siégé au sein du Conseil d'administration. Je pense à Carol Ryan, Mary Catherine Harris, Christopher Reed ainsi qu'aux membres actuels du Conseil, Pierre-Luc Durand, Guillaume Lombart, Daniel Lafrance, Jehan Valiquet et Denis Wolff.

Je tiens à souligner que l'implication des administrateurs de l'APEM est effectuée tout à fait bénévolement, sans rémunération. Les membres du Conseil y ont consacré des heures, des journées. Soit en réunion du Conseil, comité de travail, conférences téléphoniques, etc. Compte tenu de leur implication, j'ai souhaité tripler la valeur de leurs jetons de présence. Comprenez que trois fois zéro, ça fait juste un plus gros zéro.

Je pense que les membres de l'APEM peuvent être reconnaissants des énergies et des efforts qui sont déployés par les membres du Conseil afin de défendre et de promouvoir les intérêts de l'association et de ses membres.

Et aux membres du Conseil actuel, je me permets de me faire le porte-parole des membres : « Merci de votre apport. Merci de vos énergies. Et surtout, continuez. »

Pour ma part, je n'aurais pu avoir (pour paraphraser Jean Charest) les deux mains sur le gouvernail sans l'appui de notre directrice générale Diane Lamarre. Diane se dévoue pour l'APEM depuis maintenant plus de 5 ans. Je t'en remercie sincèrement. Je salue également Hélène Forest qui assiste Diane dans ses tâches quotidiennes.

Nous soulignerons un peu plus tard aujourd'hui lors du dîner, le dixième anniversaire de la création de l'APEM, je vous invite donc à y assister. C'est votre association, célébrez là.

À tous, merci de votre attention.

David Murphy